



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT		

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Adrien GUENE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
Poursuite de l'expérimentation « Territoire Zéro Non-Recours »

Rappel du contexte

Dijon métropole a signé une convention avec l'État afin de déployer l'expérimentation du Territoire Zéro Non-Recours (TZNR) sur la période 2023 – 2026 dans l'ambition de réduire les situations de non-recours et ainsi permettre aux ménages de sortir de la précarité. L'ambition de Dijon métropole en tant que porteur de l'expérimentation s'attache à faciliter l'accès aux allocations ciblées par l'expérimentation (revenu de solidarité active, prime d'activité, allocation personnalisée pour le logement) mais vise également une amélioration plus globale du rétablissement des publics dans leurs droits.

Partage et croisement de données entre institutions

Afin de mieux cibler les actions d'aller-vers, une convention a été élaborée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et Dijon métropole. Cette convention permet, par le croisement de données entre les deux organismes de sécurité sociale, d'identifier les personnes en situation de non-recours ou en risque de l'être. Suite aux premiers retours d'expérimentation, il apparaît que le numéro de sécurité sociale et la date de naissance sont indispensables pour fiabiliser le rapprochement des bases de données et l'identification précise des personnes. Un avenant a donc été rédigé pour ajouter ces éléments aux données transmises.

Une convention de partage de données a également été élaborée avec France Travail pour identifier les demandeurs d'emploi en potentielle situation de non-recours au revenu de solidarité active (RSA) ou à la prime d'activité.

Le cadre expérimental du Territoire Zéro Non-Recours permet d'affiner les modalités de partage de données pour permettre de continuer cet aller-vers une fois l'expérimentation terminée.

Subvention du Soliguide

Le Soliguide est une plateforme de cartographie de l'action sociale en France. Il se donne pour mission de faciliter l'accès aux services de première nécessité et de favoriser la réinsertion en apportant une information de qualité à tous ceux qui en ont besoin.

En 2024 et 2025 Dijon métropole a soutenu le déploiement de l'outil sur son territoire dans le cadre de l'expérimentation. Ces deux années de déploiement ont permis d'alimenter la base de données de l'outil et de fournir une information plus complète aux utilisateurs de la métropole.

Afin de continuer l'alimentation de la base de données et d'en assurer la mise à jour, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 7 000 €.

L'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours prendra fin en juillet 2026. Dijon métropole a obtenu de l'État la possibilité de bénéficier de ces financements jusqu'à la fin de l'année. Ceux-ci permettront d'assurer la continuité et le bon déroulement des actions engagées tout en préparant leurs modalités de pérennisation afin de maintenir l'investissement de Dijon métropole en matière d'accès aux droits au-delà de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours.

Avenant à la convention pluriannuelle

L'expérimentation devait se terminer fin juillet 2026. Un avenant doit être pris pour acter l'autorisation donnée par l'État d'utiliser les crédits du dernier exercice jusqu'au 31 décembre 2026.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention relative au partage de données entre la CAF, la CPAM et Dijon métropole annexée à la présente délibération ;
- **d'approuver** la convention relative au partage de données entre France Travail et Dijon métropole annexée à la présente délibération ;
- **d'approuver** la convention relative au déploiement du Soliguide annexée à la présente délibération ;
- **d'approuver** l'avenant ci-joint ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions et l'avenant et y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 7 000 € à Solinum.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	